

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASINEXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT LE 15 novembre (15/11/2018)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 09 novembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,
Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints**,
Mme Anne-Marie SAURY, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, M. Fernand RODRIGUEZ, Mme Sabine AUGÉ, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Maïté GARRIGUES (représentée par Madame Muriel VALETTE), M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Christine HEMERY), **Adjoints**,
M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Sabine AUGÉ), M. Maurice ANDRAL (représenté par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), M. Jean-Luc GARRIGUES (représenté par Madame Fabienne MAERTEN), Mme Sandrine PIAROU (représentée par Madame Pierrette ESQUIEU), **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT ABSENTS :

M. Aïzen ABOUA, M. Franck BOUSQUET, **Conseillers Municipaux**.

ETAIT EXCUSE :

M. Patrice CHARLES, **Conseiller Municipal**.

Madame GASC est nommée secrétaire de séance.

AFFAIRES CULTURELLES

17 – 15 novembre 2018

17. Bibliothèque municipale – reconduction d'une vente publique des documents désherbés

Rapporteur : Madame VALETTE.

Vu la délibération municipale du 27/06/2013 concernant la politique de régulation des collections de la bibliothèque approuvant la conduite annuelle d'actions de désherbage d'entretien des collections,

Vu les délibérations du 24/03/2016 et du 26/05/2016 approuvant la création de tarifs de vente de livres et de périodiques d'occasion issus d'un retrait définitif des collections,

Considérant que l'objectif de cette vente publique est de permettre l'acquisition à bas prix de documents destinés au pilon, permettant ainsi de prolonger la vie des imprimés et des périodiques,

Considérant que sont susceptibles de faire l'objet d'une vente publique, les imprimés et les périodiques ayant fait l'objet d'un procès-verbal d'élimination et répondant aux critères suivants :

- un état physique correct
- un contenu ne correspondant plus à la demande ou dépassé
- un nombre d'exemplaires trop important par rapport aux besoins

Considérant que ces documents n'ont plus de valeur marchande, car leur usage en bibliothèque a modifié leur aspect (tampons, cotation...) et que leur mise en vente ne constitue donc pas une concurrence avec le marché du neuf ni même celui de l'occasion.

Considérant que sont exclus de la vente les documents d'intérêt patrimonial, qu'il soit historique ou littéraire (fonds local et fonds ancien).

Considérant que la vente publique de documents sera réservée aux particuliers et que ces derniers devront être informés que les imprimés ou périodiques achetés dans ce cadre sont interdits à la revente.

Considérant que le paiement pourra être effectué en chèque ou en espèces et encaissé sur la régie de recettes du service Bibliothèque.

Considérant que les sommes collectées seront réaffectées au budget de la bibliothèque pour permettre l'achat de nouveaux documents et de ce fait renforcer la politique d'enrichissement documentaire des fonds.

Considérant que les ouvrages invendus seront par la suite proposés à titre gracieux à des associations à vocation culturelle, sociale ou de santé, ou bien détruits.

Considérant la nécessité d'aider les sinistrés des inondations de l'Aude en réponse à une sollicitation des pompiers.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

APPROUVE le principe de la reconduite d'une vente publique des documents éliminés définitivement des fonds documentaires.

APPROUVE les conditions de mise en œuvre de la vente publique.

APPROUVE un don de 50 livres issus du désherbage au profit des sinistrés de l'Aude.

Pour copie conforme
Moissac le 16 novembre 2018

Le Maire,


Jean-Michel HENRYOT